

## **GE\_GERICHTE A/4247/2016 vom 3. August 2017**

GE Cour de justice, 2017-08-03, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_A\\_4247\\_2016](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_4247_2016)

FR: GE\_GERICHTE A/4247/2016 du 3 août 2017

IT: GE\_GERICHTE A/4247/2016 del 3 agosto 2017

### **Erwägungen**

#### **E. 6**

Quelles sont les limitations fonctionnelles en relation avec chaque diagnostic ?

#### **E. 7**

a) Compte tenu de vos diagnostics, M. A\_\_\_\_\_ pourrait-il exercer une activité lucrative ? Si non, pourquoi ? b) Si oui, laquelle ? À quel taux ? Depuis quelle date ? c) En particulier l'ancienne activité est-elle exigible ? Si non, une activité adaptée est-elle possible ? Si non ou dans une mesure restreinte, pour quels motifs ? d) Comment la capacité de travail de M. A\_\_\_\_\_ a-t-elle évolué depuis le 8 décembre 2012 ?

#### **E. 8**

Quel est votre pronostic quant à l'exigibilité de la reprise d'une activité lucrative ?

#### **E. 9**

Quelles sont les limitations fonctionnelles qui entrent en ligne de compte ?

#### **E. 10**

Des mesures médicales sont-elles nécessaires préalablement à la reprise d'une activité lucrative ? Si oui, lesquelles ?

#### **E. 11**

Etes-vous d'accord avec l'avis de la Clinique CORELA du 12 août 2013 ? En particulier avec les limitations fonctionnelles constatées et l'estimation d'une capacité de travail totale dès le 8 avril 2013 ? Si non, pourquoi ?

#### **E. 12**

Quel est le pronostic ?

#### **E. 13**

Des mesures de réadaptation professionnelle sont-elles envisageables ?

#### **E. 14**

Faire toutes autres observations ou suggestions utiles. IV. Du point de vue neuropsychologique (Mme AO\_\_\_\_\_):  
A. Procéder à un examen neuropsychologique de M. A\_\_\_\_\_.  
1. M. A\_\_\_\_\_ subit-il une diminution de sa capacité de travail en raison de troubles neuropsychologiques ?  
2. Si oui depuis quelle date et dans quelle mesure ?  
3. Êtes-vous d'accord avec les conclusions de l'examen neuropsychologique effectué par Mme Q\_\_\_\_\_ le 23 mai 2013 ? Si non, pourquoi ?  
4. Êtes-vous d'accord avec l'avis de Mme Q\_\_\_\_\_ du 14 octobre 2013 ? Si non, pourquoi ?  
V. Appréciation consensuelle du

cas (Dr AM\_\_\_\_\_ neurologue et Dr AN\_\_\_\_\_ rhumatologue) : ![endif]>![if> Compte tenu des limitations fonctionnelles rhumatologiques, neurologiques et neuropsychologiques, M. A\_\_\_\_\_ dispose-t-il d'une capacité de travail ? Si oui, à quel taux et depuis quelle date ? Si non ou dans une mesure restreinte quelles sont les limitations fonctionnelles qui entrent en ligne de compte ? VI. Réserve le sort des frais jusqu'à droit jugé au fond.![endif]>![if> La greffière Julia BARRY La présidente Valérie MONTANI Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.